

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Décembre

Présents : Mme Christelle DULAU, M. Christian GÉARDRIX, M. Thierry GUILLAUME, M. Thierry HUREAU, M. Cyril JIGOREL, M. Guy LOUCHART, Mme France STIVIL

Absent excusé : M. Kévin BRANLÉ, Mme Hélène FERRO M. Christophe TRILLAUD, M. Pierre LEGER (pouvoir Mme Christelle DULAU) Mme Brigitte BROCHETON, Mme Delphine LAIZET (pouvoir à M. Thierry GUILLAUME) M. Guillaume PERIN, Mme Patricia CHARANNAT,

Absent :

Mme Christelle DULAU a été nommée secrétaire.

Assistait aussi Madame Nathalie MONTIGNY, Secrétaire Auxiliaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du procès-verbal la réunion du Conseil du 20.11.2020

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Participation citoyenne « Voisins vigilants » - Présentation par le lieutenant Colonel de Gendarmerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Lieutenant CALMETTES Franck est présent pour présenter l'action « VIGILANCE CITOYENNE » qui est maintenant présente sur un certain nombre de communes voisines. Pour la mise en place, il y a lieu de signer une convention entre la Commune et la Communauté de brigades de La Rochefoucauld ainsi que la pose d'une signalétique qui indique que ce programme est actif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents** accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de brigades de La Rochefoucauld ainsi que tout autre document à intervenir.

Objet : Demande de subvention au Département de la Charente pour l'Opération « Haie'cole »

Monsieur le Maire expose :

Le département de la Charente octroie des subventions pour le projet « Haie'cole » afin de planter une haie double de 180 plants sur 180 m de longueur. La subvention escomptée est :

Estimation Budget		Quantité	PU	Factures HT	Subvention	
Fourniture Pépiniériste	Plants et protection	180	2	360	3 €/ml	540
Agriculteur	Labour et disage		0	0		

Agriculteur	Paille 1 botte 350 kg/15 ml	4	90	360	30 % des devis	326	
Association d'insertion	Plantation et paillage	180	3,75	725			
Total				1445		866	60 %

le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents** autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au Département de la Charente.

Objet : Adhésion Service « Recrutement – Remplacement – Renfort »

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, avec son service Emploi, d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de deux missions :

- L'aide au recrutement d'agents contractuels ou titulaires employés directement par la collectivité ;
- La recherche de candidats et le portage de contrats :
 - o pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
 - o pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
 - o pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
 - o pour des missions permanentes à temps complet ou non-complet lorsque le poste peut-être pourvu par un contractuel (dans la limite de 6 années).

Si la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a étendu les possibilités de recours aux agents contractuels, elle a parallèlement imposé un certain formalisme procédural par son décret d'application du 19 décembre 2019 qui vise à garantir le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics et l'absence de discriminations.

En outre, le Centre de Gestion fait vivre une base de données de candidats aux divers métiers de la fonction publique territoriale afin de mieux cibler les compétences attendues lors des remplacements ou renforts sollicités par les collectivités adhérentes et élargir les profils proposés.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée à partir du 1^{er} janvier 2021, en application des dispositions des articles 23 et 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Elle remplace les conventions « Intérim » et « S.M.I. » qui sont résiliées et prennent fin.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande.

Considérant que notre collectivité est susceptible d'avoir besoin de recourir à de tels services ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention et ses annexes ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal de Vouzan autorise M. le Maire à signer la convention de service « Recrutement – Remplacement – Renfort » ci-annexée, avec le Centre de Gestion de la Charente.

Adopte **à l'unanimité dans membres présents**.

Objet : Souscription à l'option « Sauvegarde 321 & usages collaboratifs » proposée par l'Agence Technique

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° CA2020-12_R04 du Conseil d'Administration du 10 décembre 2020 relative à la proposition par l'ATD16 des nouvelles missions « Sauvegarde 321 » et « Sauvegarde 321 et usages collaboratifs »

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , **à l'unanimité des membres présents** :

DÉCIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, à compter du 01.01.2021 :

- **Sauvegarde 321 & usages collaboratifs** incluant les services mentionnés dans la brochure annexée à la présente délibération

PRÉCISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

APPROUVE la charte de bonne pratique en termes de sauvegarde annexée à la présente délibération.

Objet : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET EXCEPTIONNELLE

Monsieur le maire expose :

Lors de la séance du 27 mai 2020, une ligne globale de 1 800,00 € avait été affectée au compte 6574 pour l'ensemble des Associations de la Commune.

Le 21 Juillet 2020, le Conseil municipal avait accordé les montants suivants pour 9 associations de la Commune, et nous étions en attente de la demande de l'Association des Parents d'élèves APE. Cette demande nous est parvenue la semaine dernière.

De plus l'association AVHEC Eau Vive sollicite une subvention exceptionnelle pour un projet d'appui à l'amélioration de l'accès à l'éducation dans le village de Pouni Nord, Région du Centre Ouest au Burkina Faso.

Après discussion, le Conseil municipal décide d'attribuer, les subventions suivantes :

Associations	FONCTIONNEMENT	
	Montants proposés	Votes
Association des Parents Elèves APE	150 €	Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

	EXCEPTIONNELLE	
AVHEC Eau Vive	250 €	Pour : 6 Contre : 3 Abstention : 0

Objet : Point de situation sur l'externalisation du poste d'agent d'entretien de la Commune

L'agent d'entretien est toujours en arrêt maladie. La Commune a décidé de demander une auto-entrepreneuse de s'occuper de l'entretien des espaces verts, de l'école et de la Mairie.

La Commune s'oriente sur l'externalisation du poste et de continuer à utiliser l'auto-entrepreneuse pour les années à venir, et ne désire pas embaucher un agent.

Questions diverses :

- Destruction des nids de frelons asiatiques : Débat reporté en début d'année 2021,
- Chats de Maison Neuve,
- Projet de voiture électrique,
- SDEG : importants problèmes d'éclairage public
- Restaurant scolaire : marché signé et 1^{er} ordre de service envoyé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée **21 h 30**.

Le Maire
Thierry HUREAU

